

Diplôme d'Etat de Professeur de Danse Contemporaine

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

PESMD BORDEAUX NOUVELLE-AQUITAINE
FOLLANA Caroline
05.56.91.36.8
cfollana@pesmd.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Tests
Entretien
Inscription directe ou par un conseiller en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Niveau Réqualification (Niveau 2 européen)

Conditions d'accès :

Sur dossier de candidature faisant état de l'obtention de : - Examen d'Aptitude Technique (EAT*) dans l'option souhaitée ou l'obtention de l'équivalence à cet examen (annexe II de l'arrêté du 11 avril 1995). - Etre âgé d'au moins 18 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation. Etude du dossier sur RDV. Elaboration d'un devis et d'un programme personnalisé. Relever du statut de la formation professionnelle

Prérequis pédagogiques :

L'EXAMEN D'APTITUDE TECHNIQUE (EAT)
Le PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine est l'un des 3 centres nationaux d'examen pour l'Examen d'Aptitude Technique (EAT) qui donne accès à la formation préparant au Diplôme d'État de Professeur de Danse.
L'inscription à la formation au Diplôme d'État de Professeur de Danse est en effet soumise à l'obtention préalable de l'EAT. Cet examen permet de vérifier que le candidat possède les compétences techniques et artistiques requises pour aborder la préparation au diplôme d'État de professeur de danse : maîtrise et précision corporelles (construction corporelle, précision d'exécution des éléments techniques, respects des dynamiques, des nuances, utilisation de l'espace) maîtrise des notions de temps, de temps musical, musicalité sens artistique (qualité d'investissement dans le mouvement, interprétation, comportement, présentation) capacité à articuler les éléments techniques relatifs à l'option choisie maîtrise de la composition (spécificité, originalité, créativité)
Ainsi, pour chacune des options visées par la loi (danse classique, danse contemporaine, danse jazz), le niveau requis correspond au niveau atteint par les élèves des conservatoires nationaux de région ou des écoles nationales de musique et de danse à la fin du cycle secondaire (Cursus A). À ce titre, les épreuves de l'examen d'aptitude technique correspondent à une variation définie par l'inspection de la création et des enseignements artistiques pour les épreuves finales de ce cycle

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Former des futurs professeurs chargés de l'enseignement des pratiques dansées, en particulier des disciplines de danse visées à l'article L.362-1 du code de l'éducation (danse classique, danse contemporaine et danse jazz) afin qu'ils soient en capacité de transmettre les savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome aux élèves.

Contenu et modalités d'organisation

Sur 2 ans minimum ou peut être suivi par unités de valeur (U.E.) sur plusieurs années. (Extrait de l'annexe II de l'arrêté du 11 avril 1995 modifié) Le diplôme est organisé en 4 unités de formation sanctionnées par une évaluation permettant la délivrance des 4 unités de valeur (U.V.) constitutives du diplôme. La durée de la formation est de 600 heures minimum. ANNEE 1 : UE 1 Histoire de la danse dont atelier de culture chorégraphique UE 2 Formation Musicale danseur UE 3 Anatomie-Physiologie Complément de formation année 1 : Pratique artistique supérieure et techniques de la scène : Théorie et Pratique//Art de la danse (cours techniques en relation avec la formation musicale du danseur et en relation avec l'analyse du mouvement Atelier d'analyse d'œuvres en relation avec le programme de formation musicale (PBH) Ateliers de composition chorégraphique Total année 1 = 200 H ANNEE 2 : UE 4 UE Pédagogie Pédagogie d'Éveil Initiation à la danse Théorie et pratique des processus d'apprentissage (modules pratiques d'application pédagogique avec élèves de tous niveaux de l'éveil au Cycle supérieur avec accueils scolaires ou à horaires aménagés (CRR, EMD, associations, ...) Complément de formation année 2 : Pratique artistique supérieure et techniques de la scène : Théorie et Pratique//Art de la danse (cours techniques en relation avec spécificité technique et l'accompagnement musical du cours de danse) Écriture/répertoire et projet spectaculaire Stage hors-murs facultatif TOTAL année 2 = 400 H

Commentaires sur la durée hedmomaadaire En fonction des UE validées antérieurement ou de l'étalement de la formation si le stagiaire est en formation professionnelle continue.

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Mixte

Commentaires sur la parcours personnalisable Cette durée varie en fonction du choix des UE et des activités complémentaires. Il y a des vacances durant les vacances scolaires.

Validation(s) Visée(s)



Diplôme d'État de professeur de danse option danse contemporaine - Niveau 5 :
DEUG, BTS, DUT, DEUST (Niveau 5 européen)

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

permet a? son titulaire d'enseigner : ? dans des e?coles de danse prive?es ou au sein des e?tablissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivité?s territoriales ou dans d'autres structures proposant des enseignements en danse, notamment dans les associations, les e?tablissements socio-culturels et les clubs sportifs. ou peut enseigner dans des e?tablissements d'enseignement supe?rieur sous tutelle du ministère de la culture

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00163470	du 16/09/2019 au 15/09/2022	Bordeaux (33)	PESMD BORDEAUX NOUVELLE- AQUITAINE			
00261318	du 01/09/2022 au 30/06/2023	BORDEAUX (33)	PESMD BORDEAUX NOUVELLE- AQUITAINE			
00397404	du 13/11/2023 au 30/06/2026	Bordeaux (33)	PESMD BORDEAUX NOUVELLE- AQUITAINE			
00463319	du 02/09/2024 au 13/07/2026	Bordeaux (33)	PESMD BORDEAUX NOUVELLE- AQUITAINE			